

C. Rapport de minorité de M. Jean-Marc Froidevaux.

Le rapporteur de minorité prie respectueusement le lecteur de se référer au rapport de majorité pour ce qui se rapporte spécifiquement à chacun des éléments du budget traités lors des débats de la commission municipale des finances lors de l'étude du budget 2009.

Méthodologie budgétaire

Le Conseil municipal et avant tout pour lui sa commission des finances ont requis qu'à un exercice budgétaire traditionnel fondé sur une lecture ligne par ligne et un exposé du magistrat en charge du département des explications relatives aux principales lignes succède une analyse des objectifs et des moyens de l'administration selon une subdivision par tâche. Le Conseil administratif, lors de la précédente législature, ou à tout le moins deux de ses magistrats, se sont engagés dans cette voie. Pour la première année, ce mode de procéder est devenu la norme de l'examen du budget.

Ce n'est encore toutefois qu'un exercice imparfait. La description des missions et prestations reste pour l'essentiel très sommaire ou se trouve décrite de manière si générale que l'opportunité de la prestation n'ouvre guère de discussion en opportunité. Qui plus est, l'indicateur de coût de la prestation est lui-même donné de manière qu'il ne soit pas possible de le discuter dans sa quotité.

La commission des finances a, en cours d'examen, rappelé la motion M-595 «Pour des budgets politiques à la place des plans comptables», largement soutenue par le Conseil municipal lors de son dépôt et renvoyée pour étude à la commission des travaux le 7 juin 2006. C'est le lieu ici de former le vœu qu'elle achève rapidement ses travaux si bien que l'examen du budget permette enfin de faire des choix, non d'accroître ou réduire une ligne ici ou là à la faveur de justifications plus ou moins bien senties, mais de distinguer l'essentiel du secondaire en opportunité et le proportionnel de l'exagéré en quotité. On se reportera pertinemment au projet de budget du canton de Berne, le plus avancé semble-t-il sur ce point, pour saisir la distinction qui peut être faite entre un catalogue et l'instrument d'analyse budgétaire que constitue le budget par missions et prestations (voir www.fin.be.ch/site/fr/fd-voranschlag-finanzplan-2009.pdf).

Le caractère inachevé du budget par missions et prestations n'est pas exempt de conséquences dans le cadre de l'examen du budget 2009 de la municipalité.

Immédiatement, il ne permet pas de faire le bilan du *personal stop* auquel le Conseil administratif entend renoncer.

En outre, il n'indique pas les orientations politiques nouvelles que le Conseil administratif entend introduire en ce que ces orientations commandent un arbitrage entre les allocations de ressources parmi les tâches auxquelles il souhaite renoncer et les nouvelles missions qu'il entend se fixer. A titre d'exemple, la renonciation à employer des agents municipaux en vue de distribuer des amendes d'ordre semble

faire l'objet de redistribution des ressources, mais nullement d'une interrogation sur les sollicitations possibles de forces de travail libérées.

Encore, l'usage du budget par missions et prestations conçu comme une variante des routines budgétaires antérieures détermine la persistance d'une réflexion financière annuelle laquelle n'est pas compatible avec la politique d'investissements que souhaite engager le Conseil administratif.

L'ensemble de ces points ne serait toutefois pas pertinent si l'on pouvait faire avec le Conseil administratif l'hypothèse de recettes croissantes ou, à tout le moins, celle de recettes constantes.

L'hypothèse des recettes fiscales

Il s'agit bien là de la pierre angulaire de tout exercice budgétaire. C'est là la responsabilité du Conseil administratif qui n'est contraint dans la fixation du montant des recettes fiscales par aucune norme sinon celle découlant du bon sens.

Ainsi, la liberté du Conseil administratif est totale et le Conseil municipal n'a aucun instrument opposable à celui mis en œuvre par l'administration pour définir les recettes budgétaires prochaines. Certes.

L'hypothèse retenue par le Conseil administratif est la valeur constante des recettes des personnes physiques par comparaison avec les dernières recettes connues, soit celles de l'année 2007 et, à la faveur de la même comparaison, une baisse de 8 % des recettes des personnes morales. Cela détermine des recettes globales constantes par comparaison au budget 2008.

Ces données ne sont pas crédibles tant la situation a évolué entre le temps de la préparation budgétaire en juin 2008 et le temps des ajustements à l'automne de la même année. Ainsi, le rapporteur joint en annexe au présent rapport les données tirées du site de l'Université de Lausanne qui présente les perspectives économiques selon divers prévisionnistes. Il ne s'agit pas pour le rapporteur de minorité de commenter des résultats dont chacun peut apprécier la tendance et anticiper les conséquences les plus probables. (Annexe 1: Prévision pour l'économie suisse en 2008-2010 du 5 mai 2008, Institut CREA de macroéconomie, Université de Lausanne; annexe 2: Prévision pour l'économie suisse en 2008-2010 du 29 octobre 2008, Institut CREA de macroéconomie, Université de Lausanne.)

On retiendra toutefois sur ce point que, si par le passé le Conseil administratif s'est toujours montré attentif à communiquer les données de référence que lui suggère le Conseil d'Etat, dans le cadre du présent exercice et alors que la magistrate en charge des finances avait été invitée à communiquer les divers courriers reçus à ce propos par le Conseil d'Etat, elle s'est contentée dans une réponse écrite de commenter son propre mode d'appréciation et de lui opposer que «le Département des finances (cantonal) a communiqué de nouvelles estimations en novembre, informations toutefois lapidaires, ne permettant pas d'évaluer le nouveau scénario pris en compte». Le rapporteur, là encore, ne fera pas l'analyse de ce texte, mais retient simplement que «lapidaire» ne signifie pas «lacunaire», bien au contraire, et

qu'en conséquence l'ignorance du contenu de cette correspondance constitue bien une frustration.

Au-delà de ces observations, pour le groupe libéral la politique d'évaluation des recettes ne peut ignorer les données communiquées par les instituts de recherche. Il semble à l'opposé que pour la majorité du Conseil administratif la quotité des recettes est donnée au contraire par les conséquences des choix politiques faits par la municipalité.

Il faut aussi retenir que ce budget ne procède d'aucun objectif ayant pour caractéristique de défendre l'attractivité de Genève pour ses contribuables. Bien au contraire, la Ville y affirme, entre autres, son intention de fourbir ses armes contre la mobilité individuelle. Qui n'a pas entendu pourtant les plaintes des magistrats constatant la perte que représentait pour la Ville que celle d'horlogers de prestige à qui notre municipalité refusait son soutien dans la recherche de nouveaux locaux ou celle encore de quelques banquiers obligés par notre seule municipalité d'enrichir de leurs impôts la commune de Carouge?

De cette expérience, la Ville ne retient rien et par sa politique elle persiste à ne retenir personne. Ainsi, parmi les objectifs en matière d'aménagement on peut lire la volonté de «restituer un espace plus important aux mobilités douces au détriment de la circulation motorisée individuelle», objectif par lequel le magistrat en charge du département indique oralement ne pas hésiter à prendre à cet égard des mesures contraignantes. Or on ne saurait nier que la mobilité est partie de la prospérité, elle-même génératrice de l'impôt, en particulier des personnes morales. Bien sûr que la Ville dispose dans les limites du droit du pouvoir de contraindre le trafic, elle doit toutefois avoir conscience que la réponse entrepreneuriale face à d'inutiles contraintes consiste à délocaliser les entreprises pour lesquelles la mobilité de son personnel ou de sa clientèle est essentielle. Ainsi, le choix délibéré d'éloigner les activités du centre-ville pour des motifs liés à la seule politique de la mobilité douce ne peut se réaliser qu'au détriment de la prospérité même de la cité.

Cette politique qui méprise les recettes n'est pas compatible avec le principe même affiché par la Ville dans le cadre de ses objectifs budgétaires 2009, à savoir «Genève, ville durable».

L'abandon du *personal stop*

L'absence de politique fondée sur l'accroissement des dépenses est malheureusement associée à l'abandon de la contrainte que s'était fixée l'administration de ne pas accroître son personnel. Ce principe n'avait subi d'entorse qu'en 2003 par l'ouverture de 84 postes destinés à la gestion du stationnement. Le Conseil municipal avait voté de bonne grâce ces nouveaux postes, dans la mesure où ces engagements ne devaient déterminer aucune charge supplémentaires pour la Ville et peut-être même en accroître ses ressources.

La situation de l'exercice budgétaire 2009 fait fi de ce principe.

Pour le groupe libéral, le *personal stop* ne constitue pas une fin en soi. Il juge toutefois positivement l'affirmation que le Conseil administratif entendait contenir les charges dans la proportion existante et qu'il ne pouvait y avoir de développement d'une activité que par la recherche des ressources humaines disponibles à l'intérieur de l'administration. C'était en particulier l'affirmation que le Conseil administratif entendait contenir son emprise et éviter tout accroissement irréductible de ses charges.

Si le *personal stop* ne constitue pas une fin en soi, c'est bien sûr qu'il arrive un temps où à cette règle doit se substituer une nouvelle mesure. Celle-ci pouvait être de constater que le personnel de l'administration pouvait être réduit, notamment à la suite de l'abandon de certaines missions, comme le contrôle du stationnement, certes, en vue de l'accroissement de celui-ci ensuite de l'extension nécessaire de ses missions.

En ce sens, l'abandon du *personal stop* requérait non la seule démonstration de la nécessité des nouveaux postes à repourvoir, ce dont personne ne peut sérieusement douter, mais la preuve qu'il n'existait plus aucune ressource à l'intérieur même de l'administration pour accomplir les tâches projetées.

Dans cet esprit le budget par missions et prestations constitue une source de renseignements théoriquement appréciable. Cela n'est toutefois guère le cas, dans la mesure où la description faite des services et de leurs objectifs n'est pas sujette à évaluation, en particulier parce que le coût propre de chaque service ne peut être comparé à sa nécessité. Ainsi, le Conseil municipal en ce qu'il est chargé de l'examen du budget ne peut que se convaincre de la nécessité propre de chaque nouveau poste requis sans être en mesure d'arbitrer les disponibilités réelles dans l'administration ou la nécessité elle-même d'une tâche dont l'accomplissement est proposé.

Ainsi donc, la Ville de Genève propose la création de 42,5 emplois à plein temps nouveaux. A ces emplois nouveaux à proprement parler doivent être ajoutés 60 autres postes correspondant à l'intégration dans l'administration communale des agents municipaux dont la fonction est sur le point d'être supprimée.

Ce sont de la sorte plus de 100 nouveaux postes que l'administration crée de toute pièce dans le cadre du budget 2009. Ce faisant, la proposition faite par le Conseil administratif constitue la ruine de la politique budgétaire antérieure qui n'était pourtant guère faite de restriction, mais tout au plus de mesure.

On ne saurait considérer cette mesure comme peu significative du point de vue de l'équilibre budgétaire à court terme déjà de la Ville de Genève, dans la mesure où l'expérience enseigne que la valeur moyenne d'un poste de travail en Ville de Genève est de 125 000 francs. Ainsi, l'abandon du *personal stop* détermine en Ville de Genève une aggravation des finances municipales de l'ordre de 12 500 000 francs par année, soit l'équivalent d'un centime additionnel.

Politique budgétaire en matière d'investissements

La création de nouvelles charges est préoccupante, particulièrement dans le cadre de l'examen du budget de 2009. Il est d'ores et déjà admis par tous que la préparation du budget 2010 devra tenir compte de l'affaiblissement des recettes et que l'accomplissement de toutes les tâches couvertes par le budget de fonctionnement ne pourra se faire sans admettre le principe que le budget 2010 soit déficitaire.

Mais il est un problème non moins grave qui est celui de la cécité du Conseil administratif en matière d'investissements.

Depuis des temps immémoriaux, l'enveloppe budgétaire relative aux investissements se monte à une somme de l'ordre de 100 millions de francs. Cette enveloppe varie parfois à la baisse en fonction de l'attitude du Conseil administratif déterminé à annoncer une politique de remboursement de la dette publique. Ainsi, dans le cadre de l'exercice budgétaire 2009, les investissements sont ramenés à 95 millions de francs.

Pour le groupe libéral, cette somme est si insuffisante qu'elle ne couvre même pas la plus-value sur les investissements à réaliser.

La cause en est une erreur essentielle du plan financier d'investissement (PFI) qui ne réactualise le montant des investissements qu'à l'égard des crédits qui seront déposés dans l'année. Ainsi, quoique le PFI prévoie le dépôt de divers objets de 2009 à 2018, ceux-ci ne figurent dans le document qu'à une valeur historique, laquelle correspond à l'année où le projet a été considéré comme utile par le Conseil administratif.

Le montant global des investissements selon le PFI 2009-2020 se monte à 2,145 milliards de francs, il commanderait donc un investissement de l'ordre de 180 millions par année pour être accompli.

C'est toutefois sans tenir compte du renchérissement de la construction. Le taux de renchérissement, calculé sur la base de l'indice genevois des prix de la construction (annexe 3), donne, pour avril 2008, des taux variables de 6,1% pour la rénovation d'immeubles et de 5,5% pour la construction d'immeubles administratifs. De tels taux, ainsi 5,5%, déterminent une plus-value annuelle sur les investissements à réaliser dans les années prochaines de 118 millions.

Il y a lieu de retenir de la correction sommaire des données du PFI plusieurs éléments:

Un investissement de 95 millions comme projeté en ce qu'il ne couvre pas la valeur du renchérissement annuel détermine bien sûr la réalisation de travaux à cette hauteur, mais aussi un accroissement du coût des travaux futurs de l'ordre de 23 millions. Cette dette ne peut simplement être mise à la charge des investissements futurs, mais doit être considérée comme la conséquence du choix d'un montant des investissements inférieurs à la plus-value sur ces mêmes investissements.

En admettant que le Conseil administratif propose un investissement de l'ordre de 12 millions, le montant des investissements futurs à accomplir demeurerait globalement stable.

Ainsi, toute politique d'investissements inférieurs à la plus-value conjoncturelle détermine un accroissement significatif du coût à consentir et en conséquence une réduction correspondante des travaux accomplis. Ce phénomène lui-même détermine un ralentissement des investissements et donc un renchérissement qui génère lui-même, dans un cercle qui n'est pas vertueux, un accroissement de la dette.

Il est de la sorte illusoire de soutenir que la gestion actuelle des investissements de la Ville de Genève participe à une politique de réduction de la dette. Bien au contraire, les remboursements qui ont pu intervenir par le passé ont été consentis au seul détriment des investissements dont la date de réalisation a été différée.

Ces circonstances déterminent combien sont lourdes les conséquences des choix budgétaires effectués par le Conseil administratif de la Ville de Genève en choisissant l'option de l'accroissement des dépenses de fonctionnement plutôt que la réalisation des nombreux travaux urgents, en particulier en matière de logement, mais non moins dans le domaine des lieux culturels pour ne citer que les investissements dont l'urgence est la plus criante.

Proposition de l'UDC, la baisse d'un centime additionnel

Par tradition, les libéraux sont les initiants des baisses réussies de la fiscalité. Ces baisses sont proposées dans un souci d'améliorer la situation des contribuables, la compétitivité des acteurs économiques et de la place genevoise.

Par l'effet heureux du soutien à la croissance que représente l'augmentation des revenus disponibles, les libéraux entendent qu'une baisse de la fiscalité entraîne une augmentation de la consommation, elle-même source de profits taxés. En cela, pour le groupe libéral, il n'y a de baisse de la fiscalité réussie que dans la mesure où il est démontré qu'elle est associée à une augmentation de la consommation génératrice de revenus fiscaux.

En l'espèce, les libéraux demeurent très réservés sur la proposition de l'UDC. En ce que la loi fait obligation à la commune de présenter au moins un budget qui ne soit pas déficitaire, il convient que les auteurs de cette proposition soient en mesure de démontrer que la baisse du centime additionnel au moins garantit un budget équilibré. Or cette démonstration n'a pas été tentée à ce jour par les proposant; il est vrai, à leur décharge, que les circonstances économiques ne permettent guère d'espoir quant à un rendement exceptionnel de l'impôt municipal.

Ainsi, en ce qu'elle n'apparaîtrait encore au soir de l'examen du budget que comme un artifice du débat, les libéraux n'imaginent pas s'y laisser entraîner, croyant que, au contraire, la stabilité du centime additionnel constitue un utile et dernier rempart contre toute tentative – malheureusement déjà que trop probable – d'une prochaine proposition par le Conseil administratif de hausse de la fiscalité.

Egalement, l'économie nécessaire serait-elle réalisée à la faveur de la résistance retrouvée au soir du budget du *personal stop* que les libéraux proposeront, dans un souci de prospective que la somme correspondante soit versée en complément au budget des investissements, soucieux qu'ils sont d'orienter Genève et ses investissements dans le développement durable de la cité.

La réduction de la fiscalité municipale semble toutefois acquise pour l'exercice 2010, cela à l'initiative cantonale dont le projet de loi relatif à l'allègement de la fiscalité des familles détermine une baisse de la fiscalité municipale équivalente à 1 à 2 centimes additionnels. A ce titre, le groupe municipal libéral, et avec lui sans doute chaque contribuable, ne peut que regretter que cet excellent projet de loi ait été différé d'une année dans sa mise en œuvre.

**EXTRAIT DES ESTIMATIONS ET PREVISIONS DE 'CREA'
POUR L'ECONOMIE SUISSE DANS SON ENSEMBLE¹**

	2007	2008	2009	2010
Croissance réelle : PIB	3,1	1,8	2,0	1,7
Consommation réelle des ménages	2,1	2,0	1,7	1,2
Investissement fixe réel	3,0	2,7	3,4	2,4
- Equipement	7,2	3,9	4,7	3,4
- Construction	-2,9	0,7	1,2	0,7
Demande intérieure finale réelle	2,1	2,0	2,0	1,4
Variations de stocks ²	-1,8	0,2	0,1	0,1
Exportations totales réelles	9,8	3,7	5,5	5,6
Importations totales réelles	5,1	4,7	6,6	6,0
Taux de change du franc ³	-2,4	2,7	-1,3	2,0
Salaires nominaux moyens	1,6	2,4	1,9	1,6
Salaires réels moyens	0,8	0,7	1,2	0,6
Inflation				
- Consommation ⁴	0,8	1,7	0,7	1,1
- Générale ⁵	1,4	0,5	1,9	1,7
Taux d'intérêt				
- Dépôts à 3 mois (grandes banques)	1,95	2,00	2,19	2,31
- Rendement des obligations de la Confédération	2,93	3,10	3,30	3,32
- Taux hypothécaire moyen ⁶	3,14	3,40	3,68	3,85
Population active occupée	2,5	1,8	1,3	0,6
Chômage	2,8	2,3	2,4	2,4
Balance des paiements courants	+86,0	+84,4	+85,2	+86,6

¹ Changement annuel en % dans tous les cas, sauf pour les variations de stocks (contribution à la croissance du PIB), les taux d'intérêt (niveau annuel moyen), le taux de chômage (moyenne annuelle) et la balance des paiements courants (milliards de francs).

A noter que le calcul des prévisions a été achevé le 1^{er} mai.

² Contribution à la variation du PIB.

³ Indice de la BNS.

⁴ Indice des prix à la consommation.

⁵ Indice de prix implicite du PIB.

⁶ Moyenne des taux pour les nouvelles et anciennes hypothèques.

Comparaison des prévisions pour les principaux agrégats

		PIB			Consommation			Inflation		
		08	09	10	08	09	10	08	09	10
Créa	05/08	1,8	2,0	1,7	2,0	1,7	1,2	1,7	0,7	1,1
BAK	04/08	2,1	2,0	--	1,8	1,6	--	1,7	1,3	--
KOF	03/08	2,1	2,0	--	2,4	2,2	--	1,7	1,1	--
SECO	03/08	1,9	1,5	--	1,9	1,6	--	1,7	1,0	--
UBS	03/08	2,3	1,4	--	2,2	1,8	--	1,8	1,4	--
CS	03/08	1,9	1,6	--	1,9	1,6	--	1,5	1,5	--
OCDE	12/07	1,8	2,0	--	1,8	1,7	--	1,4	1,5	--
		Equipements			Construction ^a			Exportations		
		08	09	10	08	09	10	08	09	10
Créa	05/08	3,9	4,7	3,4	0,7	1,2	0,7	3,7	5,5	5,6
BAK	04/08	1,8	2,3	--	-1,2	0,3	--	3,5	4,6	--
KOF	03/08	2,9	2,4	--	1,6	0,5	--	3,6	4,0	--
SECO	03/08	5,0	3,0	--	-2,0	-1,5	--	3,0	3,3	--
UBS	03/08	2,1	1,2	--	-0,3	-0,7	--	3,3	2,0	--
CS	03/08	3,2	1,6	--	-3,1	-2,2	--	3,6	3,5	--
OCDE	12/07	1,5	1,8	--	0,0	0,4	--	4,0	5,0	--
		Importations			Emploi ^b			Taux de chômage		
		08	09	10	08	09	10	08	09	10
Créa	05/08	4,7	6,5	6,0	1,8	1,3	0,6	2,3	2,4	2,4
BAK	04/08	3,8	4,6	--	1,2	0,6	--	2,4	2,4	--
KOF	03/08	4,7	4,9	--	2,2	0,7	--	2,3	2,3	--
SECO	03/08	3,9	3,4	--	1,8	0,5	--	2,5	2,6	--
UBS	03/08	4,6	2,3	--	--	--	--	2,4	2,5	--
CS	03/08	3,5	3,8	--	--	--	--	2,6	2,7	--
OCDE	12/07	4,3	4,7	--	--	--	--	3,1	2,9	--

^a OCDE : construction de logements

^b Créa et BAK : population active occupée

KOF, UBS et SECO : emplois en équivalents plein temps

**EXTRAIT DES ESTIMATIONS ET PREVISIONS DE 'CREA'
POUR L'ECONOMIE SUISSE DANS SON ENSEMBLE¹**

	2007	2008	2009	2010
Croissance réelle : PIB	3,3	1,9	-0,6	0,5
Consommation réelle des ménages	2,1	2,1	0,8	-0,3
Investissement fixe réel	5,7	0,6	-1,3	0,0
- Equipement	10,9	2,0	-1,4	0,3
- Construction	-1,5	-1,6	-1,2	-0,4
Demande intérieure finale réelle	2,6	1,2	0,2	-0,1
Variations de stocks ²	-1,5	-0,2	0,6	0,4
Exportations totales réelles	9,4	3,8	-0,5	3,2
Importations totales réelles	5,8	2,6	2,2	3,3
Taux de change du franc ³	-2,4	5,0	0,3	-1,2
Salaires nominaux moyens	1,6	2,3	1,5	0,8
Salaires réels moyens	0,8	-0,3	0,0	0,4
Inflation				
- Consommation ⁴	0,8	2,6	1,5	0,4
- Générale ⁵	1,8	2,9	1,1	0,0
Population active occupée	2,5	1,6	-0,4	-0,4
Chômage	2,8	2,5	3,5	4,3
Taux d'intérêt				
- Taux à 3 mois	2,0	2,1	1,9	2,0
- Rendement des obligations de la Confédération	2,9	3,0	2,8	2,7
- Taux hypothécaire moyen ⁶	3,2	3,4	3,4	3,3
Balance des paiements courants	+62,0	+58,1	+60,9	+57,5

¹ Changement annuel en % dans tous les cas, sauf pour les variations de stocks (contribution à la croissance du PIB), les taux d'intérêt (niveau annuel moyen), le taux de chômage (moyenne annuelle) et la balance des paiements courants (milliards de francs).

A noter que le calcul des prévisions a été achevé le 25 octobre.

² Contribution à la variation du PIB.

³ Indice de la BNS.

⁴ Indice des prix à la consommation.

⁵ Indice de prix implicite du PIB.

⁶ Moyenne des taux pour les nouvelles et anciennes hypothèques.

Comparaison des prévisions pour les principaux agrégats

		PIB			Consommation privée			Inflation		
		08	09	10	08	09	10	08	09	10
Créa	10/08	1,9	-0,6	0,5	2,1	0,8	-0,3	2,6	1,5	0,4
BAK	10/08	1,8	0,7	1,7	1,8	0,9	1,4	2,5	1,3	1,3
KOF	10/08	1,9	0,3	1,5	1,9	1,1	1,4	2,6	1,5	1,3
SECO	9/08	1,9	1,3	--	1,9	1,6	--	2,6	1,3	--
UBS	10/08	1,9	1,0	1,2	1,9	1,2	0,8	2,6	1,4	1,4
CS	10/08	1,9	1,0	--	1,9	1,5	--	2,2	1,4	--
		Equipements			Construction			Exportations		
		08	09	10	08	09	10	08	09	10
Créa	10/08	2,0	-1,4	0,3	-1,6	-1,2	-0,4	3,8	-0,5	3,2
BAK	10/08	0,8	-1,5	3,2	-1,1	1,1	0,7	3,6	0,8	3,6
KOF	10/08	0,4	-5,3	0,2	0,4	0,8	0,7	4,1	0,9	5,1
SECO	9/08	3,0	0,0	--	-2,0	-1,5	--	3,4	2,3	--
UBS	10/08	1,8	-0,6	1,2	-1,8	0,3	0,8	3,0	-0,5	3,6
CS	10/08	2,5	-1,5	--	-2,0	-1,6	--	3,4	1,5	--
		Importations			Emploi ^a			Taux de chômage		
		08	09	10	08	09	10	08	09	10
Créa	10/08	2,6	2,2	3,2	1,6	-0,4	-0,4	2,5	3,5	4,3
BAK	10/08	2,8	1,1	3,6	1,9	-0,1	0,2	2,6	2,8	2,9
KOF	10/08	2,0	2,9	5,5	2,3	-0,6	-0,8	2,5	2,8	3,1
SECO	9/08	2,5	2,3	--	2,3	0,5	--	2,5	2,7	--
UBS	10/08	2,6	0,6	2,4	--	--	--	2,5	2,8	3,3
CS	10/08	2,7	1,3	--	--	--	--	2,6	2,7	--

^a Créa et BAK : population active occupée,
KOF, UBS et SECO : emplois en équivalents plein temps

Annexe 3

Indice du coût de la construction: Etat au 1. 4. 2008 (annuelle)

Indice zurichois du coût de la construction

Source: Office statistique de la ville de Zurich

Date de relevé		Etat de l'indice			Modification en %	Prix au m ³ SIA en CHF				
		Base: 01.10.88	Base: 01.4.98	Base: 01.4.05		Par rapport à l'année précédente	Sixième base de l'indice	Septième base de l'indice	Huitième base de l'indice	
									SIA 116	SIA 416
1988	1.10	100	.	.	.	458.42	.	.	.	
1989	1.4.	104,4	.	.	+5,3	476.28	.	.	.	
1990	1.4.	113,5	.	.	+8,6	510.51	.	.	.	
1991	1.4.	120,4	.	.	+6,1	541.82	.	.	.	
1992	1.4.	119,6	.	.	-0,7	538.95	.	.	.	
1993	1.4.	114,2	.	.	-4,6	518.12	.	.	.	
1994	1.4.	112,7	.	.	-1,2	514.28	.	.	.	
1995	1.4.	115,5	.	.	+2,5	526.83	.	.	.	
1996	1.4.	113,8	.	.	-1,5	520.26	.	.	.	
1997	1.4.	112,0	.	.	-1,6	512.70	.	.	.	
1998	1.4.	111,5	100	.	-0,4	513.47	516.02	.	.	
1999	1.4.	.	101,3	.	+1,3	.	522,58	.	.	
2000	1.4.	.	105,1	.	+3,8	.	541,71	.	.	
2001	1.4.	.	110,1	.	+4,8	.	566.38	.	.	
2002	1.4.	.	110,0	.	-0,1	.	566.79	.	.	
2003	1.4.	.	106,6	.	-3,1	.	549.64	.	.	
2004	1.4.	.	107,6	.	+0,9	.	555.98	.	.	
2005	1.4.	.	110,2	100	+2,4	.	569.68	530.10	581.54	
2006	1.4.	.	.	101,6	+1,6	.	.	538.75	591.03	
2007	1.4.	.	.	106,2	+4,5	.	.	563.64	618.33	
2008	1.4.	.	.	110,5	+4,0	.	.	586.37	643.28	

En qualité d'utilisateur enregistré moyennant une prime annuelle de CHF 300.- ou en qualité d'abonné de la bibliothèque Baudoc au bénéfice d'un service gratuit, vous avez accès à des informations encore plus complètes (coût de construction par corps de métier, etc.) ainsi qu'aux données détaillées des indices bernois et genevois du coût de la construction.

Indice genevois du coût de la construction jusqu' à 1. 4. 2003

Source: Office cantonal de la statistique, 1211 Genève 6

Date de relevé		Etat de l'indice	Variation en %	Prix au m ³ SIA en CHF
.	.	Indice 1. 4. 1988 = 100	Par rapport à l'année précédente	Immeubles indexés base 1988
1997	1.4.	95,6	.	413.00
1998	1.4.	95,7	+0,1	411.55
1999	1.4.	100,3	+4,8	432.22
2000	1.4.	107,1	+6,8	460.12

2001	1.4.	113,2	+5,7	485.82
2002	1.4	115.9	+2,3	500.36
2003	1.4	116.2	+0,3	504.26

depuis 1. 4. 2003 jusqu' à 1. 4. 2008

Date de relevé		Types de travaux (totaux BKP 1-4)					
		Immeubles administratifs	Immeubles d'habitation	Immeubles d'habitation en bois	Rénovation d'immeubles d'habitation	Construction des routes	Construction de passages inférieurs en béton
2003	1.4.	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2003	1.10.	100,7	100,1	100,4	100,9	97,9	99,6
2004	1.4.	101,6	100,6	102,4	101,7	101,8	102,2
2004	1.10.	103,0	102,9	104,7	102,7	101,4	106,4
2005	1.4.	103,4	102,5	105,0	105,0	96,4	103,4
2005	1.10.	103,2	102,6	106,0	105,0	95,6	99,8
2006	1.4	105,3	104,6	108,4	107,9	98,7	99,0
2006	1.10.	107,9	106,9	109,5	109,2	104,1	105,2
2007	1.4	110,8	108,3	110,4	110,7	104,5	105,6
2007	1.10.	114,4	111,0	112,7	113,9	108,3	108,8
2008	1.4	116,9	113,1	115,2	117,4	103,8	104,5
Letzte jährliche Veränderung in %		5,5	4,5	4,3	6,1	-0,7	-1,0

En qualité d'utilisateur enregistré moyennant une prime annuelle de CHF 300.- ou en qualité d'abonné de la bibliothèque Baudoc au bénéfice d'un service gratuit, vous avez accès à des informations encore plus complètes (coût de construction par corps de métier, etc.) ainsi qu'aux données détaillées des indices bernois et genevois du coût de la construction.